

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1582

26 juin 2015

SOMMAIRE

Arcor Invest S.A.	75932	Dome 2 0909 S.à r.l.	75894
Athena Topco S.à r.l.	75920	Dome 3 0909 S. à r.l.	75895
BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l.	75904	Dome 4 0909 S.à r.l.	75896
CETP II Bond S.à r.l.	75890	Edilla S.à r.l.	75903
CETP III Advisor S.à r.l.	75892	EF Cultural Tours S.à r.l.	75903
CETP II Ruby S.à r.l.	75891	Egon Zehnder Luxembourg S.A.	75899
City RE 12 S.à r.l.	75890	ELSEN-BAU Luxembourg S.à r.l.	75904
City RE 13 S.à r.l.	75890	Energie Blue S.à r.l.	75904
City RE 14 S.à r.l.	75890	Enex S.A.	75904
City RE 15 S.à r.l.	75891	Entrepreneurs & Opportunités Management Partners S.à r.l.	75898
City RE 16 S.à r.l.	75891	EPI Orange Holdings S.à r.l.	75905
City RE 17 S.à r.l.	75891	EPISO Luxembourg Holding S.à r.l.	75908
City RE 22 S.à r.l.	75892	Eris Investment S.à r.l.	75900
City RE 23 S.à r.l.	75892	ES-Kanata	75908
City RE 25 S.à r.l.	75893	ESSENTIAL Values S.à r.l.	75909
City RE 26 S.à r.l.	75893	ETOILE GARAGE MICHEL BRAQUET & Cie, s.e.c.s.	75919
City RE 28 S.à r.l.	75893	Euro Asiabiotech	75919
City RE 29 S.à r.l.	75894	European Supreme Halal Council	75926
City RE 2 S.à r.l.	75892	Evergreen SICAV-FIS	75929
City RE 30 S.à r.l.	75894	EV MMC Lux S.à r.l.	75928
City RE 31 S.à r.l.	75895	Fans Holding Sarl	75929
City RE 32 S.à r.l.	75895	Faroe Investments Kingsnorth S.à r.l.	75905
City RE 33 S.à r.l.	75895	Fashion2 S.A.	75899
City RE 34 S.à r.l.	75896	Fernbach S.A.	75929
City RE 35 S.à r.l.	75896	Finance et Management des Investissements S.A., SPF	75930
City RE 36 S.à r.l.	75896	Financière Luxembourgeoise de Participation S.à r.l.	75930
City RE 38 S.à r.l.	75897	Fiscam S.à r.l.	75930
City RE 39 S.à r.l.	75897	Franvest Investissements	75930
City RE 3 S.à r.l.	75894	Futuradent G.m.b.H.	75929
City RE 40 S.à r.l.	75898	JCSS Mike S.à r.l.	75909
City RE 4 S.à r.l.	75897	Luxembourg Global Securitization S.A.	75931
City RE 5 S.à r.l.	75898	Tipping Point S.à r.l.	75903
City RE 8 S.à r.l.	75898	Val II Feeder S.C.A.	75934
City RE 9 S.à r.l.	75899		
Clearness Investment S.à r.l.	75899		
Danubian Properties Luxembourg S.à r.l.	75897		
Dome 0909 S.à r.l.	75893		

City RE 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.783.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063713/14.

(150072849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.781.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063714/14.

(150072848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.780.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063715/14.

(150072847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

CETP II Bond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.117.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

CETP II Bond S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015063767/12.

(150073948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.788.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063716/14.

(150072846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.784.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063717/14.

(150072845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.786.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063718/14.

(150072844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

CETP II Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.500.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

CETP II Ruby S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015063768/12.

(150073949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.695.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063719/14.

(150072859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.800.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063720/14.

(150073143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.822.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063721/14.

(150073142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

CETP III Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 185.068.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

CETP III Advisor S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015063769/12.

(150073494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.825.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063723/14.

(150073140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.895.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063724/14.

(150073139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.826.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063726/14.

(150073137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Dome 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.356.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Dome 0909 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015063788/12.

(150073445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.828.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063727/14.

(150073136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.706.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063728/14.

(150072858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.883.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063729/14.

(150073135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Dome 2 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.691.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Dome 2 0909 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015063789/12.

(150073444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.932.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063730/14.

(150073134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.935.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063731/14.

(150073133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.938.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063732/14.

(150073132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Dome 3 0909 S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.704.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Dome 3 0909 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015063790/12.

(150073443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.936.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063733/14.

(150073131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.934.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063734/14.

(150073130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.933.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063735/14.

(150073129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Dome 4 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.730.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Dome 4 0909 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015063791/12.

(150073442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 38 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.937.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063737/14.

(150073127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 39 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.939.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063738/14.

(150073126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Danubian Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.672.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015063799/12.

(150073012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.773.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063739/14.

(150072857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 40 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.942.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063740/14.

(150073125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.772.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063741/14.

(150072856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Entrepreneurs & Opportunités Management Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.455.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015063825/12.

(150073078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.775.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063744/14.

(150072853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

City RE 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.778.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015063745/14.

(150072852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Fashion2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.081.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FASHION2 S.A.

Référence de publication: 2015063886/10.

(150073690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Clearness Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 171.065.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063747/11.

(150072916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Egon Zehnder Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.207.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063817/9.

(150072769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Eris Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.216.

In the year two thousand and fifteen on the seventeenth of April.

Before the undersigned Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BREDS Europe 1 NQ S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 176328.

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Eris Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20) each and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175216 (the "Company"), incorporated on 1st February 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg Official gazette (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations) under number 851 dated April 10, 2013. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated August 8, 2013, published with the Luxembourg Official gazette (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations) under number 2575 dated October 16, 2013.

Such appearing party representing the whole share capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides and resolves:

That BREDS Management S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, Avenue Monterey, L2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180408, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand-Duchy.

That the liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Sole Shareholder, if any, in accordance with article 151.

That the liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BREDS Europe 1 NQ S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 176328.

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Eris Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille Livres Sterling (15.000 GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20 GBP) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 175216 (la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} février 2013, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 851 le 10 avril 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 2575 le 16 Octobre 2013.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide et résolve:

Que BREDS Management S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 180408, est nommée en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou d'autres débiteurs qu'ils paient les sommes qu'ils s'engagent à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-Duché.

Que le liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la loi.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé Unique, si besoin, conformément à l'article 151.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société donne pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/04/2015. Relation: EAC/2015/8957. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29/04/2015.

Référence de publication: 2015063826/173.

(150073733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Tipping Point S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.682.

—
Extrait selon actes du 2 et 21 avril 2015

Monsieur Alain BROSSE, directeur, né le 13 février 1971 à Gent (Belgique), résidant professionnellement au 68, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Étant l'associé unique de la Société TIPPING POINT S.à r.l., ayant son siège social au 68, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés au numéro B 144.682, a décidé comme suit:

Pour la constitution de la société A.L.F. Société de Participation SPF S.à r.l., ayant son siège sociale au 68, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés au numéro B 193.374 en date du 2 avril 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 avril 2015, Relation: 2LAC/2015/7917 au droit de soixante-quinze euros (EUR 75,-), rectifié selon acte du 21 avril 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 avril 2015, Relation: 2LAC/2015/8713 au droit de douze euros (EUR 12,-), déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 28 avril 2015 sous le numéro L150072355, il a payé le capital souscrit avec ses parts sociales de la société TIPPING POINT S.à r.l.

En conséquence, la société TIPPING POINT S.à r.l. reçoit comme associé unique la société A.L.F. Société de Participation SPF S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015064389/23.

(150073730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Edilla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 20, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.323.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour EDILLA S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015063836/12.

(150073273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

EF Cultural Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 360.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 65.074.

—
Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063837/11.

(150073101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

ELSEN-BAU Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 99.260.

Die Koordinierten Statuten vom 02. April 2015 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 28. April 2015.

Référence de publication: 2015063843/11.

(150072981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 127.441.

Extrait des résolutions écrites des associés de la société prises le 29 avril 2015

Il résulte desdites résolutions que:

- les démissions de Madame Solveig Diana HOFFMANN et de Messieurs Francesco BISCARINI, Michael FRONTE et Jean-François BOSSY en tant que gérants de la Société ont été acceptées avec effet immédiat;

- Monsieur Christian HUPFER, avec adresse professionnelle au 207-208, Kurfürstendamm, 10719 Berlin, Allemagne, a été nommé en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

- le siège social de la Société est transféré du 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2015065483/20.

(150074980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Energie Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour ENERGIE BLUE S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015063848/12.

(150072864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Enex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 21.560.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 29/04/2015 remplace celui daté du 09/04/2015 dépôt L150061792.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/04/2015.

Référence de publication: 2015063849/11.

(150073448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

EPI Orange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 103.548.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063850/9.

(150073745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Faroe Investments Kingsnorth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 922.011,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 195.315.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of April,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Faroe Investments Intermediate Holdco S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 1,970,771.- (one million nine hundred seventy thousand seven hundred seventy-one pound sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 195813 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Valérie Fagnant, with professional address in Bertrange,

by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 20 April 2015,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Kingsnorth S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling), registered with the RCS under number B 195315 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 11,000 (eleven thousand) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 911,011.- (nine hundred eleven thousand eleven pound sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) to an amount of GBP 922,011.- (nine hundred twenty-two thousand eleven pound sterling) by way of the issuance of 911,011 (nine hundred eleven thousand eleven) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each (collectively, the New Shares);

(2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of GBP 911,011.14 (nine hundred eleven thousand eleven pound sterling and fourteen pence) to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 911,011.- (nine hundred eleven thousand eleven pound sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 0.14 (fourteen pound sterling pence);

(3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the changes proposed above; and

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the name change of the Company, (ii) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (iii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 911,011.- (nine hundred eleven thousand eleven pound sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) to an amount of GBP 922,011.- (nine hundred twenty-two thousand eleven pound sterling) by way of the issuance of 911,011 (nine hundred eleven thousand eleven) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of GBP 911,011.14 (nine hundred eleven thousand eleven pound sterling and fourteen pence) allocated as explain here after.

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 911,011 (nine hundred eleven thousand eleven) New Shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of GBP 911,011.14 (nine hundred eleven thousand eleven pound sterling and fourteen pence), which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 911,011 (nine hundred eleven thousand eleven pound sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 0.14 (fourteen pound sterling pence).

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 911,011.14 (nine hundred eleven thousand eleven pound sterling and fourteen pence) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 922,011.- (nine hundred twenty-two thousand eleven pound sterling), represented by 922,011 (nine hundred twenty-two thousand eleven pound sterling) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the name change of the Company, (ii) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (iii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,800.-.

The amount of GBP 911,011.14 (nine hundred eleven thousand eleven pound sterling and fourteen pence) corresponds to the amount of EUR 1,263,282.55 according to the exchange rate published on XE.COM on April 20th, 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Faroe Investments Intermediate Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 1.970.771,- (un million neuf cent soixante dix mille sept cent soixante et onze livres sterling)

et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 195813 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Valérie Fagnant, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de Faroe Investments Kingsnorth S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195315 et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 4 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 11.000 (onze mille) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société par un montant de GBP 911.011,- (neuf cent onze mille onze livres sterling) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 11.000,-(onze mille livres sterling) à un montant de GBP 922.011,- (neuf cent vingt-deux mille onze livres sterling) par voie de création et d'émission de 911.011 (neuf cent onze mille onze) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

(2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de GBP 911.011,14 (neuf cent onze mille onze livres sterling et quatorze pence) à être alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 911.011,- (neuf cent onze mille onze livres sterling), et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de GBP 0,14 (quatorze pence);

(3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

(4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société, (ii) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 911.011,- (neuf cent onze mille onze livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) à un montant total de GBP 922.011,- (neuf cent vingt-deux mille onze livres sterling), par voie d'émission de 911.011 (neuf cent onze mille onze) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de GBP 911.011,14 (neuf cent onze mille onze livres sterling et quatorze pence) alloué comme expliqué ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 911.011 (neuf cent onze mille onze) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (un livre sterling) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de GBP 911.011,14 (neuf cent onze mille onze livres sterling et quatorze pence livres sterling), qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 911.011,- (neuf cent onze mille onze livres sterling), et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de GBP 0,14 (quatorze pence).

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 911.011,14 (neuf cent onze mille onze livres sterling et quatorze pence) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des Statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 922.011,-(neuf cent vingt-deux mille onze livres sterling), représenté par 922.011 (neuf cent vingt-deux mille onze) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (un livre sterling) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société, (ii) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.800,-.

La somme de GBP 911.011,14 (neuf cent onze mille onze livres sterling et quatorze pence) correspond à la somme de 1.263.282,55 conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 20 avril 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 avril 2015. 2LAC/2015/8707. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063874/184.

(150072907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.590.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063851/9.

(150073744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

ES-Kanata, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 173.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015063853/11.

(150073084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

ESSENTIAL Values S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 140.580.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063854/9.

(150073013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

JCSS Mike S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.394.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of April.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JCSS Super 2 S.à r.l., a company governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185115,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 22 April 2015; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “JCSS Mike S.à r.l.”

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Appointment and Removal of Managers.

9.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office (the "Manager(s)"). The Managers need not be shareholders.

9.2. The Managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of Managers. If several Managers are appointed, they constitute the board of Managers (the "Board of Managers").

10.1. Powers of the Board of Managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Laws or the Articles of Incorporation fall within the competence of the Board of Managers, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board of Managers.

10.2. Procedure

(i) The Board of Managers meets upon the request of any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

(iv) Any manager who is not a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and if all the managers having their residence in the Grand Duchy of Luxembourg are present. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present.

10.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of all the Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole Manager.

11.1. If the Company is managed by a sole Manager, any reference in the Articles to the Board of Managers or the Managers is to be read as a reference to such sole Manager, as appropriate.

11.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole Manager.

11.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the Managers. The Managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles of Incorporation and the Laws.

Art. 13. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 16. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 17. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 May at 10.30 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
JCSS Super 2 S.à r.l.	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500
Total:	EUR 12,500	12,500	EUR 12,500

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Shareholders resolutions
First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

(i) Mr Chen Chenfang, born on 4 May 1977 in Fujian, China, professionally residing at 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr Bo Jin, born on 19 July 1973 in Hubei, China, professionally residing at 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iii) Mr Huang Hongzhi, born on 19 October 1965 in Fujian, China, professionally residing at 5, Aldermanbury Square, London EC2V 7HR, United Kingdom.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

JCSS Super 2 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185115,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée le 22 avril 2015; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «JCSS Mike S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat (les «Gérants»). Les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés

9.2 Les Gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de Gérance. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

10.1. Pouvoirs du Conseil de Gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par les Lois ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2. Procédure

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'au moins deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Tout gérant qui ne réside pas au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

(v) Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si tous les gérants ayant leur résidence au Grand-Duché de Luxembourg sont présents. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises que valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tous les Gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant Unique.

11.1. Si la Société est gérée par un Gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil de Gérance ou aux Gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au Gérant unique.

11.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant unique.

11.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux Lois.

Art. 13. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 15. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 16. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 17. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 mai à 10.30 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de

majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
JCSS Super 2 S.à r.l.	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500
Total:	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

(i) Monsieur Chen Chenfang, né le 4 mai 1977 à Fujian, Chine, résidant professionnellement au 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

(ii) Monsieur Bo Jin, né le 19 juillet 1973 à Hubei, Chine, résidant professionnellement au 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

(iii) Monsieur Huang Hongzhi, né le 19 octobre 1965 à Fujian, Chine, résidant professionnellement au 5, Aldermanbury Square, London EC2V 7HR, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 24 avril 2015. GAC/2015/3496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064018/565.

(150073270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

ETOILE GARAGE MICHEL BRAQUET & Cie, s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 3.795.

Extrait des résolutions prises par le gérant le 29 avril 2015

Le gérant a pris la résolution suivante:

1. Il confirme la nouvelle adresse privée de Monsieur Michel Braquet, gérant, à Rue des Champs, 2, à L-1323 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015063857/12.

(150073575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Euro Asiabiotech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour EURO ASIABIOTECH

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015063859/12.

(150073492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Athena Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.538.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of the month of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Athena Topco S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number b189.538, incorporated on 11 August 2014 by a deed of Maître Cosita Delvaux, then notary residing at this time in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2837 on 9 October 2014 and which articles have been amended for the last time on 17 December 2014 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 669 of 11 March 2015;

The Meeting was opened under the chairmanship of Me Vianney de Bagneaux, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Tiago Nogueira, professionally residing in Luxembourg.

After the constitution of the bureau of the Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented, the members of the bureau of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the bureau of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue, were represented at the Meeting.

III. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

IV. That the agenda of the Meeting is the following:

1. to restructure the issued share capital of the Company by:

(i) creating two different classes of shares, namely class A and class B shares with such rights and obligations as reflected in the articles of association as amended as per resolution number 2 below;

(ii) reclassifying all the five hundred (500) shares in issue in the Company into five hundred (500) class A shares;

(iii) increasing the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000) by the issue of four thousand and five hundred (4,500) new shares divided into four thousand (4,000) shares of class A and five hundred (500) shares of class B (together the "New Shares"), each having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25), for a total subscription price of one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500) (the "Subscription Price"), to be entirely allocated to the share capital account of the Company; subscription to the New Shares and payment of the Subscription Price in cash by Athena Super Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number 94.648 and having a share capital of EUR 12,500 ("Athena Super Topco").

2. consequently to amend and/or restate Articles 5, 6, 7, 13 and 14 of the articles of association of the Company as set forth below:

(i) amendment and restatement of article 5 as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) represented by a total of five thousand (5,000) shares divided into four thousand and five hundred (4,500) class A shares and five hundred (500) class B shares, each share having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and such rights and obligations as set out in the present articles of association.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and pursuant to any additional conditions as may be agreed upon from time to time by the shareholders. The Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium (or similar premium accounts) shall be distributable without prejudice to any specific distribution rights between the holders of class A shares and of class B shares which may be agreed upon from time to time by the shareholders."

(ii) amendment and restatement of article 6 as follows:

" **Art. 6. Transfer of Shares.** Shares (of any class) are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital without prejudice to any additional transfer restrictions which may be agreed upon from time to time between the shareholders."

(iii) amendment of the first paragraph of article 7 as follows:

"The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders and who shall be elected by the general meeting of shareholders amongst a list of managers proposed by the holders of class A shares".

(iv) amendment and restatement of article 13 as follows:

" **Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends (including out available share premium or similar premium accounts) on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium accounts (or similar premium accounts) may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium accounts (or similar premium accounts) to the legal reserve account.

This article is without prejudice to any specific distribution rights between the holders of class A shares and of class B shares which may be agreed upon from time to time by the shareholders."

(v) amendment of article 14 by the insertion of the following paragraphs at the end of the article:

"This article is without prejudice to any specific distribution rights (including in case of liquidation) between the holders of class A shares and of class B shares which may be agreed upon from time to time by the shareholders."

Thereupon the Meeting has approved the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company as set forth below.

The Meeting resolved to create two classes of shares, namely the class A shares and class B shares with such rights and obligations as reflected in the articles of association of the Company as amended as per the second resolution below.

The Meeting resolved to reclassify five hundred (500) existing shares in issue in the Company into five hundred (500) class A shares.

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000) by the issue of four thousand and five hundred (4,500) new shares divided into four thousand (4,000) shares of class A and five hundred (500) shares of class B (together the "New Shares"), each having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25), for a total subscription price of one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500) (the "Subscription Price").

Thereupon, the four thousand (4,000) shares of class A and the five hundred (500) shares of class B have been subscribed by Athena Super Topco, prenamed, here represented by Me Vianney de Bagneaux, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, for a subscription price of one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500). The total Subscription Price of the New Shares has been fully paid up by way of a contribution in cash of an amount of one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500).

The Meeting resolved to allocate an amount of one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500) to the share capital account of the Company.

The amount of one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500) is now available to the Company as evidenced to the undersigned notary.

Second resolution

The Meeting resolved to amend and/or restate articles 5, 6, 7, 13 and 14 of the articles of association of the Company as set forth below:

(i) amendment and restatement of article 5 as follows:

" **Art. 5 Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000) represented by a total of five thousand (5,000) shares divided into four thousand and five hundred (4,500) class A shares and five hundred (500) class B shares, each share having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and such rights and obligations as set out in the present articles of association.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and pursuant to any additional conditions as may be agreed upon from time to time by the shareholders. The Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium (or similar premium accounts) shall be distributable without prejudice to any specific distribution rights between the holders of class A shares and of class B shares which may be agreed upon from time to time by the shareholders."

(ii) amendment and restatement of article 6 as follows:

" **Art. 6. Transfer of Shares.** Shares (of any class) are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital without prejudice to any additional transfer restrictions which may be agreed upon from time to time between the shareholders."

(vi) amendment of the first paragraph of article 7 as follows:

"The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders and who shall be elected by the general meeting of shareholders amongst a list of managers proposed by the holders of class A shares".

(iii) amendment and restatement of article 13 as follows:

" **Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends (including out available share premium or similar premium accounts) on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium accounts (or similar premium accounts) may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium accounts (or similar premium accounts) to the legal reserve account.

This article is without prejudice to any specific distribution rights between the holders of class A shares and of class B shares which may be agreed upon from time to time by the shareholders."

(vii) amendment of article 14 by the insertion of the following paragraphs at the end of the article:

"This article is without prejudice to any specific distribution rights (including in case of liquidation) between the holders of class A shares and of class B shares which may be agreed upon from time to time by the shareholders."

Structure of the capital

The Meeting unanimously acknowledged that the share capital of the Company is now of an amount of one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000) divided into (i) four thousand and five hundred (4,500) class A shares of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, and (ii) five hundred (500) class B shares of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, allocated as follows:

Name of Shareholders	Number of class A shares	Number of class B shares
Athena Super Topco S.à r.l.	4,499	500
Cobalt Investment S.à r.l.	1	0
TOTAL	4,500	500

There being no further item on the Agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and German version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.
After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorangehenden Textes

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am neunzehnten März.

Vor dem Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Fand statt eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter (die „Versammlung“) der Athena Topco S.à r.l. (die „Gesellschaft“), eine société à responsabilité limitée, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und beim Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 189.538 eingetragen, gegründet am 11. August 2014 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita Delvaux, Notar mit damaligem Amtssitz, in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg, welche am 9. October 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter der Nummer 2837 veröffentlicht wurde und dessen Satzung zum letzten Mal am 17. Dezember 2014, gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht am 11. März 2015 im Mémorial, Nummer 669.

Die Generalversammlung wurde unter dem Vorsitz von Me Vianney de Bagneaux, geschäftsansässig in Luxemburg eröffnet,

welcher Frau Solange Wolter-Schieres, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Protokollführer ernannte.

Die Versammlung wählte als Stimmzähler Me Tiago Nogueira, geschäftsansässig in Luxemburg.

Nachdem der Vorsitz der Hauptversammlung ordnungsgemäß bestimmt wurde, erklärte der Vorsitzende und beauftragte den Notar, folgendes festzustellen:

I) Die Namen der anwesenden oder durch Vollmacht vertretenden Gesellschafter, der bevollmächtigten Vertreter, sowie die Anzahl der Anteile die jeder Gesellschafter hält, sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen, die von den anwesenden Gesellschaftern, den bevollmächtigten Vertretern, den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar unterzeichnet ist. Diese Anwesenheitsliste wird diesem Protokoll als Anlage beigefügt und mit diesem registriert. Die Vollmachten werden ne variatur von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und von dem obengenannten Notar unterzeichnet und sollen auf die gleiche Weise diesem Dokument als Anlage beigefügt werden.

II) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle ausgegebenen Gesellschaftsanteile in gegenwärtiger Versammlung vertreten waren.

III) Als Ergebnis des vorgenannten, ist die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß gebildet und kann rechtsgültig über die Tagesordnungspunkte beraten und beschließen.

IV) Die Tagesordnung der Hauptversammlung ist die Folgende:

1. die Restrukturierung des ausgegebenen Gesellschaftskapitals durch:

(i) Erstellen zwei verschiedener Anteilklassen, und zwar Anteile der Klasse A und der Klasse B, mit den Rechten und Pflichten, wie in der infolge des untenstehenden zweiten Beschlusses geänderten Fassung der Satzung der Gesellschaft vorgesehen;

(ii) Neueinstufung der fünfhundert (500) ausgegebenen Gesellschaftsanteile in fünfhundert (500) Anteile der Klasse A;

(iii) Erhöhung des ausgegebenen Gesellschaftskapitals von dem aktuellen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000) durch Ausgabe von viertausendfünfhundert (4.500) neuen Anteile geteilt in viertausend (4.000) Anteile der Klasse A und fünfhundert (500) Anteile der Klasse B (zusammen, die „Neuen Anteile“), mit einem Nominalwert in Höhe von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25), für einen Gesamtzeichnungspreis von einhundertzwölftausendfünfhundert Euro (EUR 112.500) (der „Zeichnungspreis“), dessen Betrag dem Gesellschaftskapitalkonto zugeteilt wird; die Zeichnung der Neuen Anteile und die Zahlung des Zeichnungspreises in Bar von Athena Super Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und beim Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 194.648 eingetragen, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) („Athena Super Topco“).

2. Die daraus resultierende Abänderung und/oder Neuformulierung der Artikel 5, 6, 7, 13 und 14 der Satzung der Gesellschaft wie in der Folge beschrieben:

(i) Abänderung und Neuformulierung des Artikels 5 wie folgt:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000), dargestellt durch insgesamt fünftausend (5.000) Anteile, eingeteilt in viertausendfünfhundert (4.500) Anteile der Klasse A und fünfhundert (500) Anteile der Klasse B, mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) und welche die in der vorliegenden Satzung dargelegten Rechte und Pflichten haben.

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise sowie infolge weiterer Umstände, wie sie von Zeit zu Zeit durch die Gesellschafter festgelegt

werden können, erhöht oder verringert werden. Die Gesellschaft kann ihre anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Jeglich verfügbare Anteilsprämien (oder ähnliche Prämienkonten) sollen zugeteilt/ausgeschüttet werden können unbeschadet jeglicher Ausschüttungsrechte die zwischen den Inhabern von Anteilen der Klasse A und Inhabern von Anteilen der Klasse B die von Zeit zu Zeit zwischen den Inhabern vereinbart werden können.“

(ii) Abänderung und Neuformulierung des Artikels 6 wie folgt:

" **Art. 6. Übertragung der Anteile.** Anteile (einer jeden Klasse) sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals halten, unbeschadet weiterer Übertragungsebechränkungen, die von Zeit zu Zeit unter den Gesellschaftern beschlossen werden können."

(iii) Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 7 wie folgt:

"Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die keine Gesellschafter sein müssen und die von der Generalversammlung der Gesellschafter auf Grundlage einer Liste von Geschäftsführern gewählt werden, die von den Anteilhabern der Klasse A vorgeschlagen wurden."

(iv) Abänderung und Neuformulierung des Artikels 13 wie folgt:

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

Die Gesellschafter können auf Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigtes Zwischenabschluss, die Ausschüttung von Interimdividenden (inklusive verfügbare Anteilsprämien oder ähnliche Prämienkonten) beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, reduziert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung den Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Anteilsprämienkonten (oder ähnliche Prämienkonten) können durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag von den Anteilsprämienkonten (oder ähnlicher Prämienkonten) auf das für die gesetzlichen Rücklagen vorhergesehene Konto zu übertragen.

Dieser Artikel gilt unbeschadet jeglicher von Zeit zu Zeit durch die Gesellschafter bestimmten Ausschüttungsrechte, die zwischen den Inhabern von Anteilen der Klasse A und der Klasse B bestehen können."

(v) Abänderung des Artikels 14 durch Einfügung des folgenden Paragraphs am Ende des Artikels:

Dieser Artikel gilt unbeschadet jeglicher von Zeit zu Zeit durch die Gesellschafter bestimmten Verkaufs-/Zuteilungsrechte, die zwischen den Inhabern von Anteilen der Klasse A und der Klasse B bestehen können."

Daraufhin hat die Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung hat beschlossen, das ausgegebene Gesellschaftskapital wie unten beschrieben zu restrukturieren.

Die Versammlung hat beschlossen, zwei Anteilsklassen zu erstellen, und zwar Anteile der Klasse A und Anteile der Klasse B, mit den Rechten und Pflichten wie in der Satzung der Gesellschaft vorgesehen, in der infolge des untenstehenden zweiten Beschlusses der geänderten Fassung der Satzung der Gesellschaft.

Die Versammlung hat beschlossen, fünfhundert (500) ausgegebene Gesellschaftsanteile in fünfhundert (500) Anteile der Klasse A neu einzustufen.

Die Versammlung hat beschlossen das ausgegebene Gesellschaftskapital von dem aktuellen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000) zu erhöhen, durch Ausgabe von viertausendfünfhundert (4.500) neuen Anteilen geteilt in viertausend (4.000) Anteile der Klasse A und fünfhundert (500) Anteile der Klasse B (zusammen, die „Neuen Anteile“), mit einem Nominalwert in Höhe von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25), für einen Gesamtzeichnungspreis von einhundertzwölftausendfünfhundert Euro (EUR 112.500) (der „Zeichnungspreis“).

Daraufhin wurden die viertausend (4.000) Anteile der Klasse A und fünfhundert (500) Anteile der Klasse B von Athena Super Topco, vorbezeichnet, hier vertreten durch Me Vianney de Bagneaux, vorbenannt, aufgrund einer der vorerwähnten Vollmachten, für einen Zeichnungspreis von einhundertzwölftausendfünfhundert Euro (EUR 112.500) gezeichnet.

Der Gesamtzeichnungspreis der neuen Anteile wurde durch eine Bareinlage in Höhe von einhundertzwölftausendfünfhundert Euro (EUR 112.500) voll eingezahlt.

Die Versammlung hat beschlossen einen Betrag in Höhe von einhundertzwölftausendfünfhundert Euro (EUR 112.500) dem Gesellschaftskapitalkonto zuzuteilen.

Sie Summe von einhundertzwölftausendfünfhundert Euro (EUR 112.500) steht der Gesellschaft ab sofort zu Verfügung wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung hat beschlossen, die Artikel 5, 6, 7, 13 und 14 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern und/oder neu zu formulieren:

(i) Abänderung und Neuformulierung des Artikels 5 wie folgt:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000), dargestellt durch insgesamt fünftausend (5.000) Anteile, eingeteilt in viertausendfünfhundert (4.500) Anteile der Klasse A und fünfhundert (500) Anteile der Klasse B, mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) und welche die in der vorliegenden Satzung dargelegten Rechte und Pflichten haben.

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise sowie infolge weiterer Umstände, wie sie von Zeit zu Zeit durch die Gesellschafter festgelegt werden können, erhöht oder verringert werden. Die Gesellschaft kann ihre anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Jegliche verfügbare Anteilsprämien (oder ähnliche Prämienkonten) sollen zugeteilt/ausgeschüttet werden können unbeschadet jeglicher Ausschüttungsrechte (die zwischen den Inhabern von Anteilen der Klasse A und Inhabern von Anteilen der Klasse B die von Zeit zu Zeit zwischen den Inhabern vereinbart werden können.

(ii) Abänderung und Neuformulierung des Artikels 6 wie folgt:

" **Art. 6. Übertragung der Anteile.** Anteile (einer jeden Klasse) sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsechzig Prozent des Gesellschaftskapitals halten, unbeschadet weiterer Übertragungsbeschränkungen, die von Zeit zu Zeit unter den Gesellschaftern beschlossen werden können."

(iii) Abänderung der ersten Absatzes von Artikel 7 wie folgt:

"Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die keine Gesellschafter sein müssen und die von der Generalversammlung der Gesellschafter auf Grundlage einer Liste von Geschäftsführern gewählt werden, die von den Anteilhabern der Klasse A vorgeschlagen wurden."

(iv) Abänderung und Neuformulierung des Artikels 13 wie folgt:

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

Die Gesellschafter können auf Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigtes Zwischenabschluss, die Ausschüttung von Interimdividenden (inklusive verfügbare Anteilsprämien oder ähnliche Prämienkonten) beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, reduziert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung den Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Anteilsprämienkonten (oder ähnliche Prämienkonten) können durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag von den Anteilsprämienkonten (oder ähnliche Prämienkonten) auf das für die gesetzlichen Rücklagen vorhergesehene Konto zu übertragen.

Dieser Artikel gilt unbeschadet jeglicher von Zeit zu Zeit durch die Gesellschafter bestimmten Ausschüttungsrechte, die zwischen den Inhabern von Anteilen der Klasse A und der Klasse B bestehen können."

(v) Abänderung des Artikels 14 durch Einfügung des folgenden Paragraphs am Ende des Artikels:

Dieser Artikel gilt unbeschadet jeglicher von Zeit zu Zeit durch die Gesellschafter bestimmten Verkaufs-/Zuteilungsrechte, die zwischen den Inhabern von Anteilen der Klasse A und der Klasse B bestehen können."

Struktur des Kapitals

Die Gesellschafterversammlung hat einstimmig anerkannt, dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft sich nun auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000) beläuft, eingeteilt in (i) viertausendfünfhundert (4.500) Anteile der Klasse A, mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) und (ii) fünfhundert (500) Anteile der Klasse B, mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), wie folgt zugeordnet:

Name der Gesellschafter	Anzahl von Klasse A Anteile	Anzahl von Klasse B Anteile
Athena Super Topco S.à r.l.	4.499	500
Cobalt Investment S.à r.l.	1	0
TOTAL	4.500	500

Kosten

Die durch die Gesellschaft zu tragenden Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art werden auf ungefähr EUR 2.000. geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Antrag der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag derselben erschienenen Person ist im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, am vorgenannten Tag.

Nach Verlesung des Dokuments an die erschienenen Personen, haben diese gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: V. DE BAGNEAUX, S. WOLTER, T. NOGUEIRA und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9303. Reçu soixante-quinze euros. (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 4. März 2015.

Référence de publication: 2015065410/354.

(150075729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

European Supreme Halal Council, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 196.386.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Taoufik MATHLOUTHI, entrepreneur, né le 10 octobre 1956 à Kalaa Kebira (Tunisie), demeurant à Hong-Kong, 98, Argyle Street Kowloon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de EUROPEAN SUPREME HALAL COUNCIL, (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet le rôle de conseil et de Contrôleur de certification halal de produits de toutes natures ou de services en fonction de son cahier des charges propre et aussi strict que le cahier des charges imposé par le JAKIM.

La société tend à établir un LABEL HALAL reconnu sur le plan national, comme à l'étranger.

La société pourra développer des Marques et des Labels Halal dans le domaine alimentaire, des produits d'entretien corporel ou tous autres produits de son choix, dans le cadre des règlements et lois en vigueur dans le Grand-Duché de Luxembourg et en Europe.

La société pourra acquérir, céder, exploiter des droits intellectuels et des propriétés industrielles.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 10 août 1915.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un (EUR 1,-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Taoufik MATHLOUTHI, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent soixante-dix euros (EUR 970,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
- 2.- Monsieur Taoufik MATHLOUTHI, entrepreneur, né le 10 octobre 1956 à Kalaa Kebira (Tunisie), demeurant à Hong-Kong, 98, Argyle Street Kowloon, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Taoufik MATHLOUTHI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 avril 2015. Relation GAC/2015/3439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015063860/119.

(150073195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

EV MMC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.696.

Les statuts coordonnés au 10 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015063861/11.

(150073907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Fans Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 184.938.

Je dénonce le siège social de la société: FANS HOLDING Sàrl, inscrite sous le numéro B184938 dont le siège social se trouve à l'adresse suivante:

41, Avenue de la Liberté
L - 1931 Luxembourg

Philippe and Partners

Référence de publication: 2015063885/11.

(150073487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Evergreen SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 172.398.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 9. April 2015

Die Generalversammlung bestellt Hans-Joachim Rosteck bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird zum Verwaltungsratsmitglied und bestätigt die Zusammensetzung des Verwaltungsrates wie folgt: Volker Schmidt-Lafleur (Vorsitzender), beruflich ansässig in Breite Straße 69, D-40213 Düsseldorf, Silvan Trachsler, beruflich ansässig in 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxemburg und Hans-Joachim Rosteck, beruflich ansässig in Killebösch 41, L-5444 Schengen. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Die Generalversammlung bestellt den zugelassenen Wirtschaftsprüfer Pricewater-houseCoopers Société coopérative mit Sitz in [2, rue Gerhard Mercator], L-2182 Luxemburg zum réviseur d'entreprises agréé der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2015 endet.

Das Mandat des réviseur d'entreprises agréé endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Luxemburg, den 30. April 2015.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015065577/21.

(150074968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Fernbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.280.

Herr Prof. Dr. Götz Winterfeldt, geboren am 10.09.1967, ist am 01.02.2015 aus dem Verwaltungsrat der FERNBACH S.A. ausgeschieden. Munsbach, 24.04.2015.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015063889/10.

(150073767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Futuradent G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3337 Hellange, 26, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.551.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. April 2015.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2015063906/14.

(150072878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Finance et Management des Investissements S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015063893/10.
(150073057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Financière Luxembourgeoise de Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 43.792.

Les comptes annuels 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2015063894/10.
(150073085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Fiscam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 48.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015063898/10.
(150073609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Franvest Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 109.050.

L'an deux mille quinze, le douze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FRANVEST INVESTISSEMENTS" (R.C.S Luxembourg numéro B 109050), ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1212 du 16 novembre 2005.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Wagener, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Chantal Pütz, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristina De Angelis, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions nominatives représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 270.000,-), pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000,-) à SEPT CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 720.000,-), par la création et la souscription de SIX CENTS (600) actions nouvelles de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 450,-) chacune

Souscription des SIX CENTS (600) par l'actionnaire unique et libération par versement en espèces.

2.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 270.000,-), pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000,-) à SEPT CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 720.000,-), par la création et la souscription de SIX CENTS (600) actions nouvelles de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 450,-) chacune

Ensuite l'actionnaire unique Monsieur François Xavier Bellon, demeurant à 37 de Bradbourne Street, SW6 3TF Londres, Grande-Bretagne,

ici représenté par Maître Jean Wagener, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

déclare souscrire aux SIX CENTS (600) actions nouvelles et les libérées par paiement en espèces d'un montant de DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 270.000,-).

La somme de DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 270.000,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à sept cent vingt mille Euros (EUR 720.000,-), représenté par mille six cents (1.600) actions de quatre cent cinquante Euros (EUR 450,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.400,-

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. WAGENER, C. PÜTZ, C. DE ANGELIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8536. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063902/62.

(150073832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Luxembourg Global Securitization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1263 Luxembourg, 1, rue Aristide Briand.

R.C.S. Luxembourg B 190.979.

L'an deux mil quinze, le dix avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Luxembourg Global Securitization S.A., avec siège social au L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 190.979, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 octobre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3405 du 14 novembre 2014 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Robert Cintura, dirigeant, demeurant professionnellement au 1, rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée comme scrutateur Claudia Schweich, administrateur, demeurant professionnellement au 18, rue de l'école, L-8353 Garnich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 1, rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg;
2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire aux fins d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société du L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval au 1, rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société est modifiée et aura la teneur suivante:

Art. 2. Première phrase. «Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante euros (EUR 1.050).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Robert Cintura, Claudia Schweich, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 21 avril 2015. 1LAC / 2015 / 12285. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015064057/60.

(150073630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Arcor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 193.539.

L'an deux mille quinze,
le vingt avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société «ARCOR INVEST S.A.» (la «Société»).

une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 10B, rue de Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentaire, le 30 décembre 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et numéro 193 539.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rémy WELSCHEN, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Décision de limiter les pouvoirs du conseil d'administration ou de l'administrateur unique ou encore, le cas échéant, ceux du délégué du conseil, quant aux actes d'administration et de disposition et décision de modifier l'article DOUZE (12) des statuts de la Société, par l'ajout d'un nouveau troisième alinéa libellé comme suit:

«L'acquisition, la disposition ou la cession de toute immobilisation ou actif dont la valeur vénale est supérieure à DIX MILLE EUROS (10'000.-EUR) requiert l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la seule résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée DECIDE de limiter les pouvoirs du conseil d'administration ou de l'administrateur unique ou encore, le cas échéant, ceux du délégué du conseil, quant aux actes d'administration et de disposition et DECIDE en conséquence de modifier l'article DOUZE (12) des statuts de la Société par l'ajout d'un nouveau troisième alinéa libellé comme suit:

Art. 12. (nouveau troisième alinéa). «L'acquisition, la disposition ou la cession de toute immobilisation ou actif dont la valeur vénale est supérieure à DIX MILLE EUROS (10'000.-EUR) requiert l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LECLERC, V. BOSSI, R. WELSCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2015. Relation: EAC/2015/9248. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015064524/60.

(150074596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Val II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 162.038.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of March.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

Mr Nikita Fontanov, private employee, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as the representative of the manager of the société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A." R.C.S. Luxembourg section B number 162.038, with registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel (the "Company"),

pursuant to board resolutions of "VAL II FEEDER GP S.à r.l.", société à responsabilité limitée, acting in its capacity as manager of the Company (the "Manager") dated 10 March 2015.

The board resolutions ("Resolutions"), initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting as said before, has declared and required the notary to record that:

I.- The company "VAL II FEEDER S.C.A." was incorporated by a deed of Maître Francis Kessler on 10 May 2011, published in the Memorial C-N 2240, Recueil des Sociétés Associations, on 22 September 2011 (the "Company") and that the articles have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 February 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés Associations, Number 1210 of 13 May 2014.

II.- According to article 5 of the articles of incorporation, the subscribed capital of the Company has been fixed at three million eight hundred and fifty-eight thousand one hundred and thirteen Swedish Kronor (SEK.- 3,858,113) divided into three million eight hundred and fifty-eight thousand one hundred and thirteen (3,858,113) Shares divided into four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1) each, allocated to the Manager (the "A Share") and three million four hundred and thirty-eight thousand one hundred and fourteen (3,438,114) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1) (the "B Shares") (together hereinafter the "Shares"). The Company shall have an authorised share capital of twenty million and one Swedish Kronor (SEK 20,000,001) divided into one (1) A Share and twenty million (20,000,000) B Shares and having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each.

The Manager is authorised to issue further B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such B Shares within a period of five (5) years as from the date of publication of the incorporation deed of the Company in the Memorial C such as determined by article 32 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended. The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the B Shares. In particular the Manager may limit or suppress any and all preferential subscription rights of existing shareholders when effecting a capital increase by use of the authorised share capital. When the Manager effects a whole or partial increase in capital, it shall be obliged to take steps to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to record the change and the Manager is authorised to take the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III.- By the Resolutions, "VAL II FEEDER GP S.À R.L.", acting in its capacity as Manager of the Company, has decided to increase the capital of the Company by an amount of six hundred and seven thousand five hundred Swedish Kronor (SEK 607,500) so as to raise it from its present amount of three million eight hundred and fifty-eight thousand one hundred and thirteen Swedish Kronor (SEK 3,858,113.00) to an amount of four million four hundred and sixty-five thousand six hundred and thirteen Swedish Kronor (SEK.- 4,465,613.00) by the issue of six hundred and seven thousand five hundred (607,500) new B Shares, having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1) each, without issue premium. Each new B Share was issued as of 2 July 2014, 14 July 2014 and 27 January 2015.

The Manager also decided to allot the new B Shares to the new shareholders as described in the Resolutions without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new B Shares to be issued.

IV.- The six hundred and seven thousand five hundred (607,500) new B Shares, having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1) each, have been subscribed and fully paid up in cash for an aggregate amount six hundred and seven thousand five hundred Swedish Kronor (SEK.- 607,500.00) as has been proven to the undersigned notary by a letter of the Luxembourg account bank of the Company stating that the Company has received the necessary funds on its bank account, which proof the notary expressly acknowledges.

V.- According to the powers granted to the Manager by article 5 of the articles of incorporation of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Manager on 10 March 2015, the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended to be worded as follows:

"The Company has an issued capital of four million four hundred and sixty-five thousand six hundred and thirteen Swedish Kronor (SEK 4,465,613.00) divided into four million four hundred and sixty-five thousand six hundred and thirteen (4,465,613.00) Shares comprising:

(I) four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "A" Shares having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1), allocated to the Unlimited Shareholder (the "A Shares"); and

(II) four million forty-five thousand six hundred and fourteen (4,045,614) "B" Shares having a nominal value of one Swedish Kronor (SEK 1) each (the "B Shares")".

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg-Findel, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence the said appearing person has signed with us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le treize mars.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Nikita Fontanov, employé privé, demeurant à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions "VAL II FEEDER S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 162.038, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel (la "Société")

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par "VAL II FEEDER GP S.À R.L.", société à responsabilité limitée, agissant en tant que gérant de ladite Société (le «Gérant») par les résolutions du conseil de gérance du 10 mars 2015.

Les résolutions du conseil de gérance ("Résolutions") resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acte que:

I.- La société "VAL II FEEDER S.C.A." a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations le 22 septembre 2011, numéro 2240 et que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 février 2014, publié le 13 mai 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations, numéro 1210.

II.- Selon l'article 5 des statuts, le capital émis de la Société a été fixé à trois millions huit cent cinquante-huit mille cent treize Couronnes Suédoises (SEK 3.858.113,00) divisé en trois millions huit cent cinquante-huit mille cent treize (3.858.113) Actions, comprenant quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'une (1) Couronne Suédoise (SEK 1) chacune, allouées au Gérant (les "Actions A") et trois millions quatre cents trente-huit mille cent quatorze (3.438.114) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'une (1) Couronne Suédoise (SEK 1) (les "Actions B") (ci-après, les "Actions").

Le capital social autorisé de la Société est fixé à vingt millions et une Couronnes Suédoises (SEK 20.000.001) divisé en une (1) Action A et vingt millions (20.000.000) Actions B ayant une valeur nominale d'une (1) Couronne Suédoise (SEK 1) chacune.

Le Gérant est autorisé à émettre des actions de classe "B" supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital total autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois à sa discrétion, et à accepter les souscriptions de telles Actions B pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution de la société dans le Mémorial C, tel que déterminé par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription pour les Actions B. En particulier le Gérant est autorisé à supprimer ou à limiter les droits préférentiels de souscription des action-

naires existant lors d'une augmentation de capital par l'utilisation du capital autorisé. Lorsque le Gérant effectue une augmentation totale ou partielle de capital, il sera obligé de prendre des mesures pour modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'enregistrer le changement et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi luxembourgeoise.

III.- Par les Résolutions, "VAL II FEEDER GP S.À R.L", agissant en tant que Gérant de la Société, a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent sept mille cinq cents Couronnes Suédoises (SEK 607.500,00) pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de trois millions huit cent cinquante-huit mille cent treize Couronnes Suédoises (SEK 3.858.113,00) à un montant de quatre millions quatre cent soixante-cinq mille six cent treize Couronnes Suédoises (SEK 4.465.613,00) par la création et l'émission de six cent sept mille cinq cents (607.500) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale d'une (1) Couronne Suédoise (SEK 1) chacune, sans prime d'émission. Chaque nouvelle action B a été émise à compter du 2 juillet 2014, 14 juillet 2014 et 27 janvier 2015.

Le Gérant a aussi décidé d'allouer les nouvelles actions aux nouveaux actionnaires comme décrit dans les Résolutions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions B devant être émises.

IV.- Les six cent sept mille cinq cents (607.500) nouvelles Actions B, ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1) chacune, ont été souscrites et ont été entièrement libérées par des versements en numéraire pour un montant total de six cent sept mille cinq cents Couronnes Suédoises (SEK 607.500,00), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné par une lettre de la banque de la Société à Luxembourg attestant que la Société a reçu les fonds nécessaires sur son compte en banque et que le notaire soussigné constate expressément.

V.- Conformément à l'autorisation conférée au Gérant par l'article 5 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidé par le Gérant le 10 mars 2015, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a un capital d'un montant de quatre millions quatre cent soixante-cinq mille six cent treize Couronnes Suédoises (SEK 4.465.613,00) divisé en quatre millions quatre cent soixante-cinq mille six cent treize (4.465.613) Actions comprenant:

I) quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) Actions "A" d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1) (les "Actions A") attribuées à l'actionnaire Commandite;

II) quatre millions quarante-cinq mille six cent quatorze (4.045.614) Actions "B" d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (SEK 1) chacune (les "Actions B")".

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille euros (EUR 2.000)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclaré par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; en cas de divergences entre les textes anglais et français la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Fontanov, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 25 mars 2015. GAC/2015/2486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 mai 2015.

Référence de publication: 2015065992/155.

(150075699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.